

**RAPPORT N°01/5-108
Au Conseil Municipal**

OBJET

MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES ELECTRIQUES DE L'HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Les nombreux aménagements des bureaux de l'Hôtel de Ville, ainsi que les modifications et renforcements des normes en matière d'électricité dans les ERP ont rendu obligatoire la mise en conformité des équipements de l'Hôtel de Ville.

Les travaux prévus à ce présent appel d'offres comprennent :

- la dépose des coffrets existants,
- La fourniture et pose de nouveaux coffrets divisionnaires équipés de dispositifs appropriés,
- La reprise des câblages existants,
- Tous raccordements, essais et mise en service.

Ces prestations, estimées à **1 110 000 F HT (167 693,92 euros)**, seront réalisées en deux tranches (justification tranche ferme) :

- une tranche ferme comprenant le sous sol et le rez-de-chaussée pour un coût prévisionnel de **600 000 F HT (91 469,41 euros)**.
- une tranche conditionnelle comprenant les autres étages pour un coût prévisionnel de **500 000 F HT(76 224,51 euros)**.

Je vous demande en conséquence :

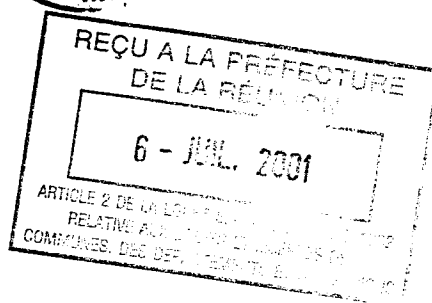
- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 273, 296 et suivants du CMP) ;
 - le marché est décomposé en 2 tranches une tranche ferme et une tranche conditionnelle ;
 - enveloppe budgétaire **1 110 000 F HT (167 693,92 Euros)** ;

RAPPORT N°01/5-108

- les crédits définis seront inscrits au Chapitre 23 - Article 2313.
- 2) d'approuver le projet.
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou (les) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié, sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres ;
- 4) d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



**DELIBERATION N°01/5-108
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES ELECTRIQUES DE L'HOTEL DE VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-108 du Maire

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 296 et suivants du CMP) ;
- marché décomposé en 2 tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle ;
- enveloppe budgétaires **1 110 000 F HT (167 693,92 Euros)** ;
- crédits inscrits au Chapitre 23 - Article 2313.

DELIBERATION N°01/5-108

ARTICLE 2

Approuve le projet.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) avec le ou le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié, sur avis favorable de la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

